

Délai maximum : 2 mois.

Parcours concourant au développement des compétences. Action de formation réalisée en application des articles L 6313-1 et L 6313-2 du Code du travail.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous avant le début de votre formation pour que nous puissions vous orienter efficacement et vous accueillir dans les meilleures conditions.



Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les missions et moyens d'actions du CHSCT
- Utiliser les méthodes appropriées pour évaluer et prévenir les risques
- Maîtriser sa responsabilité civile et pénale
- Conduire des réunions efficaces et vivantes



Pré-requis

Pas de pré-requis spécifiques.



Modalités pédagogiques

Modalités de formation:

- Formation réalisée en présentiel, à distance ou mixte,
- Toutes nos formations peuvent être organisées dans nos locaux ou sur site
- Feuille de présence signée en demi-journée, questionnaires d'évaluation de la satisfaction en fin de stage et 60 jours après, attestation de stage et certificat de réalisation.
- Horaires de la formation: 9h - 12h30 et 13h30 - 17h.
- Les horaires de la formation sont adaptables sur demande.



Moyens pédagogiques

- Formateur expert dans le domaine,
- Mise à disposition d'un ordinateur, d'un support de cours remis à chaque participant,
- Vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard,
- Formation basée sur une alternance d'apports théoriques et de mises en pratique
- Formation à distance à l'aide du logiciel Teams pour assurer les interactions avec le formateur et les autres stagiaires, accès aux supports et aux évaluations. Assistance pédagogique afin de permettre à l'apprenant de s'approprier son parcours. Assistance technique pour la prise en main des équipements et la résolution des problèmes de connexion ou d'accès. Méthodes pédagogiques : méthode expositive 50%, méthode active 50%.

Public visé

- Direction, Responsable Sécurité, DRH

Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des acquis tout au long de la formation : QCM, mises en situation, TP, évaluations orales...



Programme de formation

1. Désignation des membres du CHSCT

- Protection
- Obligations

2. Composition du CHSCT

- Membres à voix délibératives
- Membres à voix consultatives

Contacts



Notre centre à **Mérignac**

14 rue Euler
33700 MERIGNAC

☎ 05 57 92 22 00

✉ contact@afib.fr



Notre centre à **Périgueux**

371 Boulevard des Saveurs,
24660 COULOUNIEIX CHAMIERES

☎ 05 64 31 02 15

✉ contact@afib.fr

3. Différentes réunions et déroulement

- Périodicité
- Auteur de la convocation
- Auteur de l'ordre du jour et du procès verbal

4. Moyens du CHSCT

- Moyens matériels
- Crédits d'heures (utilisation et imputation)
- Liberté de déplacement des élus
- Exercice du droit d'alerte

5. Délit d'entrave

6. Recours aux experts

7. Les prérogatives du CHSCT

- Visites et enquêtes d'inspection
- Analyse des postes de travail
- Avis sur le travail des salariés protégés

8. Le pouvoir de proposition d'actions préventives du CHSCT

9. Informations et consultations obligatoires du CHSCT

10. Accidents du travail

Référence réglementaire : Articles L4611-1 à L4614-16 et R4612-1 à R4614-36 du Code du Travail.